

des Princes &c. Decemb. 1723. 445

Declaration , de même que le College des Secré-
taires du Roi , qui pour cela ont fait maintes re-
presentations , prétendans que dès le tems de Louis
XI. ils étoient exemts de payer cette Taxe. Le
Roi a fait passer le Bail General des Fermes sur le
pied de 55. millions ; avec cette clause , que S. M.
donnera aux Fermiers Generaux les 2. sols pour
livre de ce qu'elles rapporteront au dessus de cette
somme , & que les Fermiers payeront au Roi les
2. sols pour livre de ce qu'elles rapporteront au
dessous. Suivant ce Bail ils sont comme autrefois
les maîtres de leur Régie , sans être sujets à aucu-
ne inspection.

Mr. de la Franquerie , l'un des Directeurs de
la Compagnie des Indes , s'est rendu dans le Port
d'Orient en Bretagne , où il fait équiper 5. Vaisseaux
qui seront dans peu envoyez dans les Indes Orien-
tales. Le 22. il y eut Assemblée generale des Di-
recteurs , à laquelle le Controleur General des
Finances présida. On y délibéra sur les moyens
d'exécuter le Privilege accordé à la Compagnie ,
de vendre du Caffé dans toute l'étendue du Ro-
yaume , à l'exclusion des Particuliers , ce qui doit
commencer le premier Novembre ; & il y fut
aussi resolu d'exposer en vente ses Marchan-
dises pour le premier Decembre prochain. La
Compagnie quitte l'Hôtel de Pomponne , qui va être
occupé par l'Abbé de St. Albin Archevêque de
Cambrai , & passe à celui de Mazarin dans la rue
des *Petits-Champs* , où elle tiendra désormais son
Bureau. Les Actions sont à present à 1239. liv.
& les Certificats de Liquidation entre 18. & 19.
liv. en argent. On dit que le Commerce gene-
ral va être ouvert entre la *France & l'Angleterre*.

Voici quelques Arrêts du Conseil qui ont paru
pendant le cours du mois d'Octobre

*Compagnie
des Indes.*